

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01164
Numéro SIREN : 842 078 248
Nom ou dénomination : 24TC - Multi-Prestations

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2021 sous le numéro de dépôt 6535

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN ~~GREFFIER~~ **TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN**
Acte déposé le :

23 AOUT 2021



ORDONNANCE

Nous, Olivier LE BERTRE, Vice-Président du tribunal de commerce de Rouen,
Assisté de Me Marie CLERC-PLUMAIL, greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce.

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à la société 24 TC – Multi-Prestations, société par actions simplifiée, sise à zone artisanale du Chêne Bénard, Anneville-Ambourville (76480), (RCS ROUEN 842 078 248),

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui devra se tenir au plus tard le 30 septembre 2021.

Liquidons les dépens à la somme de 32,20 €.

Fait à ROUEN, le 17/8/2021

Le Vice-Président :

Le Greffier :

2021005572
R/ 2021/1078

**REQUÊTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN**

LA SOUSSIGNÉE :

GROFFIERE DU TRIBUNAL
DE
16 AOÛT 2021
SERVICE AUDIENCE

Madame Cathy HEBERT, demeurant 14 Allée Alphonse Allais - 76 480 - ANNEVILLE-AMBOURVILLE.

Agissant en qualité de Présidente de la Société 24 TC - Multi-Prestations, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 Euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale du Chêne Bénard - 76 480 - ANNEVILLE-AMBOURVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN sous le numéro 842 078 248, dûment habilitée en vue du dépôt de la présente requête.

A l'honneur de vous exposer que ladite société ayant clôturé le 31 décembre 2020 les comptes de son dernier exercice social, devait, conformément aux Articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de Commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2021.

Cette date n'a pu être respectée pour les motifs suivants :

- En raison du retard pris dans l'arrêté des comptes de la Société au 31 décembre 2020, la convocation des associés et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour au plus tard le 30 juin 2021 n'a pas été possible dans les délais requis.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire, **explrant le 30 septembre 2021**, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation et la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Fait à ANNEVILLE-AMBOURVILLE (Seine-Maritime),
Le 12 août 2021

Madame Cathy HEBERT,
Présidente


CABINET COMBES MATHIEU
AVOCATS AU BARREAU DE L'EURE
361, rue Clément Ador
Le Long Buisson 27000 Evreux
02 32 38 62 31
avocats@cabinetcombesmathieu.fr

R/2021/1675